

## SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Eric Le Disses, Maire, par suite de convocation du 24 mai 2022.

**Présents** : MMES, MM. Éric LE DISSÉS, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Patrick VILORIA, Isabelle BRIÈRE, Jean-Marc BLOCQUEL, Dominique ABADIE, Marie-Rose ROS, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, adjoints, Isabelle NOHAIN, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Jocelyne POMMIER, Bina FODERA, Yves AUFFRET, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Monique CATONI, André IRLES, Magali LOVERA, Marie-Claude GARGANI, conseillers municipaux.

**Pouvoirs** : Christelle PENNICA à Bernard CANTO, Joseph GRASSINI à Véronique TARDY, Michel LO IACONO à Céline ARGENTI, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Anthony SANCHEZ à Isabelle BRIÈRE, Patricia BELLON à Dominique ABADIE, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Jocelyne POMMIER, Amandine PRUVOST à Claude BIOLLEY, Rémy ARAKELIAN à Michel VINCENTELLI, Laurent ESCOLLE à Jean-Marc BLOCQUEL, Adrien ALÉO à André IRLES.

**Absent(e)** : Véronique PAGANO,

**Secrétaire de séance** : Grégory PANAGOUDIS

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 27 ; Pouvoirs : 11 ; Absent(e) : 1

N°22053112	Création d'un poste de vacataire « Chargé de mission commande publique auprès de la Direction générale des services »
------------	---

Vu le code de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Personnel rendu le 16 mai 2022 ;

Considérant les nécessités du service de la commande publique ;

Considérant que les trois conditions cumulatives pour qu'un emploi soit qualifié de vacataire sont réunies :

- occupation d'un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire ;
- rémunération attachée à l'acte et sur états mensuels ;
- réalisation d'une tâche précise et déterminée dans le temps.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'accompagner la Direction générale des services, notamment dans ses missions de conseil juridique en marché public et de suivi des dossiers structurants de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre cette volonté, il est proposé de créer un poste de vacataire « Chargé de mission auprès de la commande publique » selon les modalités suivantes :

- Niveau de recrutement : BAC+4 et expérience de plus de 5 ans en matière de commande publique ;
- Durée : du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023 ;
- Rémunération à la prestation d'une journée : 300 € bruts.

La prestation sera effectuée avec un nombre d'interventions limité à 52 vacations annuelles en présentiel ou en distanciel.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

→ **décide**, à la majorité (pour : 35 ; contre : 3, M. Irles, M. Aléo, Mme Lovera),

- **de créer** un poste de vacataire « Chargé de mission commande publique auprès de la Direction générale des services » dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **de dire** que les crédits sont ouverts au budget 2022 et suivants, chapitre 012.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.